



Le phare de Beauduc domine le littoral, offrant un paysage exceptionnel.

Quelles pressions pèsent sur les zones humides de ma commune ?

Pollutions des eaux par les intrants agricoles, rejets domestiques et industriels, et macro-déchets responsables de phénomènes d'eutrophisation et de contaminations locales ;

Prolifération d'espèces envahissantes : jussies, séneçon en arbre, filaire, écrevisse de Louisiane, ragondin, etc. ;

Dégradation des marais doux par eutrophisation et **des habitats dunaires et littoraux** par la surfréquentation des plages de Beauduc et de Piémanson, accentuant la problématique de recul du trait de côte.

Comment conserver les zones humides ?

En s'appuyant sur les orientations du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** qui permet de préserver ces milieux ;

En les inscrivant dans le zonage du PLU **zones A ou N** ;

En gérant la **fréquentation** des sites de façon **responsable et maîtrisée** ;

En communiquant auprès du public pour le **sensibiliser** à la conservation de ces milieux ;

En engageant des **travaux de restauration**, lorsque cela est nécessaire.

Quels types d'actions sont à préconiser sur ma commune ?

Concilier activités humaines et enjeux de préservation, notamment :

- en luttant contre les rejets polluants industriels, domestiques et agricoles,
- en maintenant et restaurant les corridors écologiques, et en considérant davantage les zones humides dans les projets d'aménagement ;

Développer une gestion globale et concertée de la ressource en eau, à l'échelle des bassins versants ;

Tendre vers un **fonctionnement hydraulique plus naturel** ;

Maîtriser et encadrer la fréquentation de la bande côtière.

Vers quels acteurs se tourner ?

Zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue : Parc naturel régional de Camargue – Stéphane ARNASSANT – 04 90 97 10 40 – natura@parc-camargue.fr

Zones humides gérées ou co-gérées par le Parc naturel régional de Camargue : Parc naturel régional de Camargue – Jean-Christophe BRIFFAUD – 04 42 86 81 28 – gestion.espaces.naturels@parc-camargue.fr

Zones humides du Plan du Bourg : Parc Naturel Régional de Camargue – Katia LOMBARDINI – 04 90 97 10 40 – k.lombardini@parc-camargue.fr

Zones humides des Marais du Vigueirat, du Cassaire, de la Petite Forêt et de Meyranne : Association des Amis des Marais du Vigueirat – Jean-Laurent LUCCHESI – 04 90 98 70 91 – jl.lucchesi@wanadoo.fr

Zones humides sur la Réserve naturelle des Coussouls de Crau : Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA – Laurent TATIN – 04 90 47 93 93 – laurent.tatin@cen-paca.org

Zones humides sur la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat : Fondation Tour du Valat – Damien COHEZ – 04 90 97 63 74 – cohez@tourduvalat.org

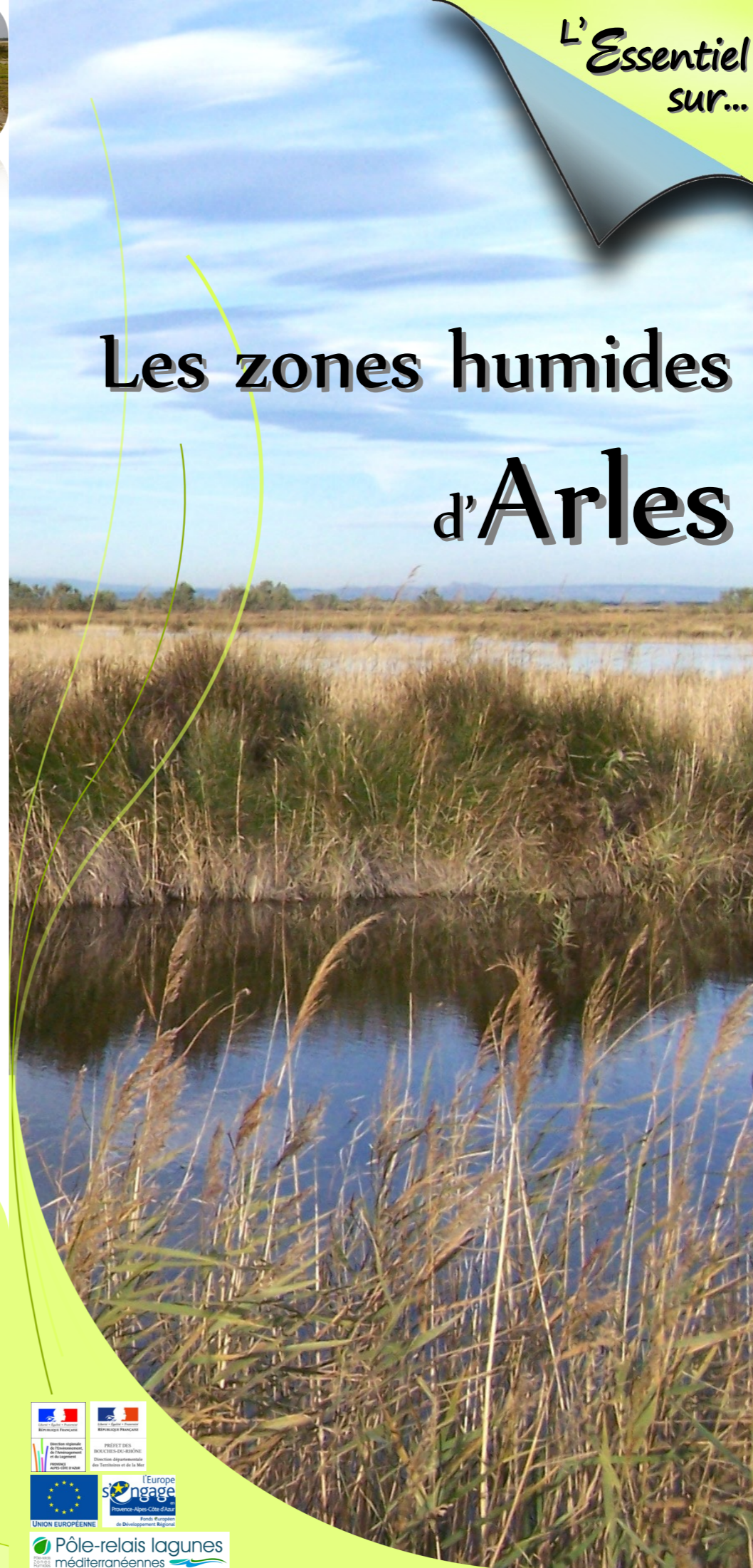
Conception : Pôle-relais lagunes méditerranéennes, 2013

Impression : Pure Impression

© Photos : M. Thibault/TDV, S. Arques/TDV, M. Kleszczewski/CEN LR, TDV, P. Jourde/LPO, D. Cohez/TDV, DREAL PACA

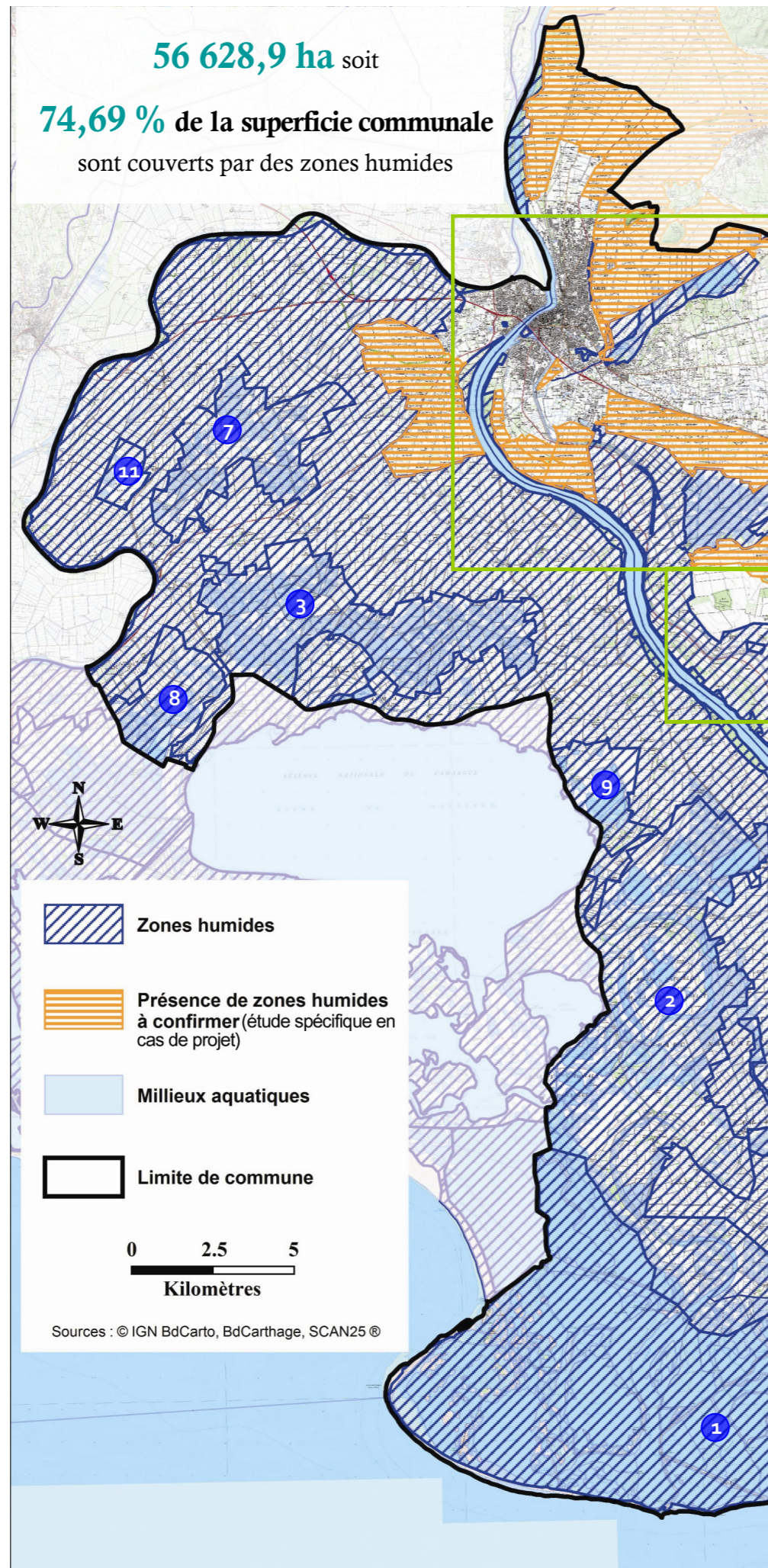
L'Essentiel sur...

Les zones humides d'Arles



Commune d'Arles

Située c
qui concentre une grande diversité de zones humides (bénéficiant pour 99,5 % d'entre elles d'un



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Prairies humides, marais, bordures d'étangs... Les zones humides étant tellement variées et leurs limites spatiales difficiles à repérer, que le législateur a souhaité les identifier plus clairement. Il souhaitait entre autres les distinguer des milieux aquatiques (plans d'eau et cours d'eau).

L'art. L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Quels services nous rendent les zones humides ?

La préservation et la bonne gestion des zones humides permettent de bénéficier de multiples fonctions et services :

Rôle d'éponge en contribuant à prévenir des inondations (zones d'expansion des crues) et à atténuer les effets de la sécheresse (zones d'infiltration des eaux et de recharge de la nappe) ;

Réservoirs de biodiversité : lieux privilégiés pour la reproduction et/ou le développement de nombreuses espèces ;

Fonctions épuratoires : captage de polluants, de matières en suspension, etc.) permettant d'améliorer la qualité de l'eau ;

Stabilisation des berges du littoral et maintien du cordon sableux par la végétation ;

Valorisation patrimoniale (culturelle, paysagère), **sociale** (sentiers de découverte, chasse, pêche) et **économique** (agriculture, élevage, exploitation du roseau, tourisme).

Y a-t-il une réglementation en vigueur sur ces milieux ?

En plus des outils de **protections spécifiques** (Réserves Naturelles, APPB, Parc Naturel Régional...), les zones humides d'Arles sont soumises à la réglementation s'appliquant à toutes les zones humides du territoire au titre de la **Loi sur l'eau**.

Cette dernière spécifie que les **travaux ayant un impact sur les milieux ou la sécurité publique** (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblaiement) sont contraints à :

Autorisation pour les zones humides > 1 ha ;

Déclaration pour les zones humides comprises entre 0,1 ha et 1 ha.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme, lorsqu'il est approuvé sur le territoire concerné, peut également encadrer les pratiques.

Vous souhaitez contacter la police de l'eau pour plus de renseignements ?

Direction départementale des territoires et de la mer (13),
Service de l'environnement –
04 91 28 40 40 –
ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr

Où s'informer sur les zones humides d'Arles ?

Dossier thématique disponible à l'adresse suivante :
www.pole-lagunes.org/PAC-IZH

Commune d'Arles

Quelles espèces protégées abritent les zones humides de ma commune ?

Arles abrite une **biodiversité exceptionnelle**. De nombreuses **espèces de grand intérêt patrimonial** et particulièrement **rare**s se concentrent sur les zones humides de la commune, parmi lesquelles se trouvent :

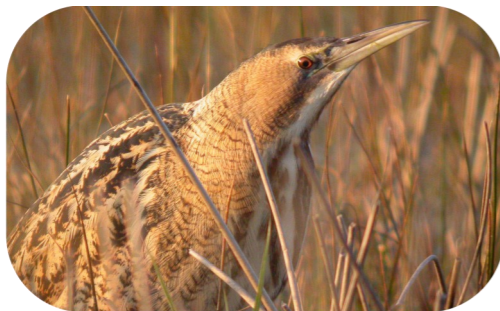


La Spiranthe d'été, située sur les prairies à molinies



La Cresse de Crête, présente sur les mares temporaires

* *Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action pour sa sauvegarde*



30% de l'effectif national de Butor étoilé*, inféodé aux roselières



Le Flamant rose, dont le Fangassier est l'unique site de reproduction en France



Le Pélobate cultripède, qui présente de grands enjeux de conservation



Le Grand Rhinolophe*, menacé d'extinction dans les Bouches-du-Rhône



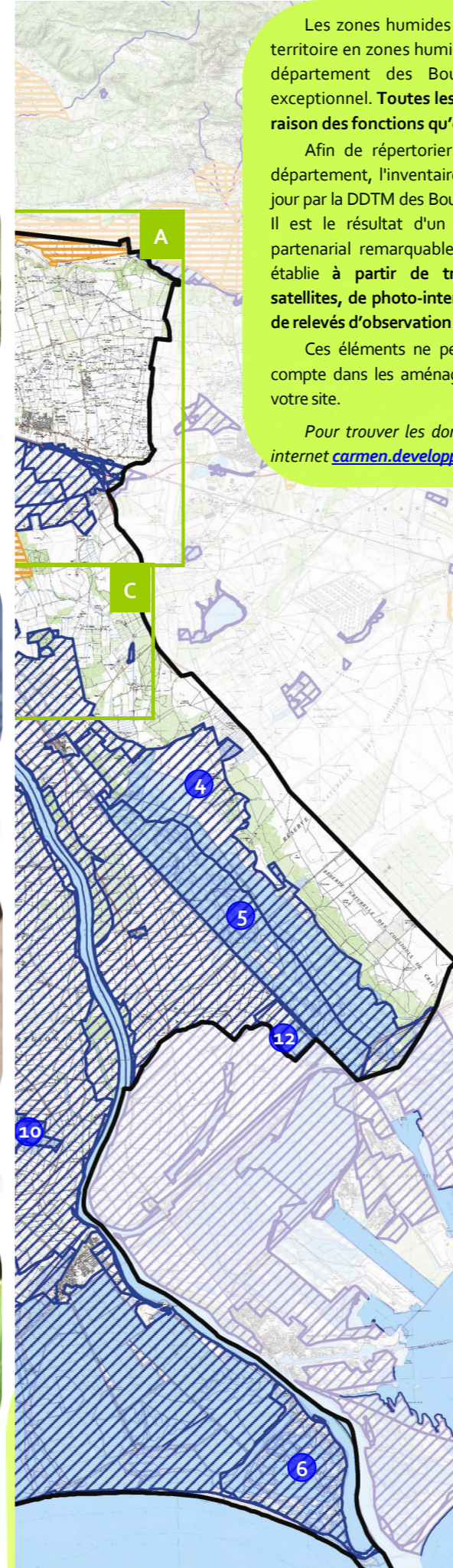
Le Leste à grands stigmas*, parmi les plus grandes populations de France



La Cistude d'Europe*, dont les populations en Camargue sont importantes

Mais aussi : la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe, l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, la Diane, l'Althénie filiforme, la Crypside piquante...

au cœur du système deltaïque du Rhône, la commune d'Arles est un territoire à forte valeur écologique, statut de protection), attestant de la richesse patrimoniale des sites reconnue au niveau international.



Les zones humides sont menacées. Avec près de 27% de son territoire en zones humides – contre 3% en moyenne nationale – le département des Bouches-du-Rhône présente un caractère exceptionnel. **Toutes les zones humides doivent être protégées en raison des fonctions qu'elles remplissent.**

Afin de répertorier toutes les zones humides à l'échelle du département, l'inventaire existant (Tour du Valat, 2001) a été mis à jour par la DDTM des Bouches-du-Rhône en 2013 (ECOMED/O2Terre). Il est le résultat d'un investissement important et d'un travail partenarial remarquable. La délimitation des zones humides a été établie à partir de **traitements cartographiques et d'images satellites, de photo-interprétation, de recherches bibliographiques, de relevés d'observation et des connaissances des gestionnaires.**

Ces éléments ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte dans les aménagements ou activités qui sont envisagés sur votre site.

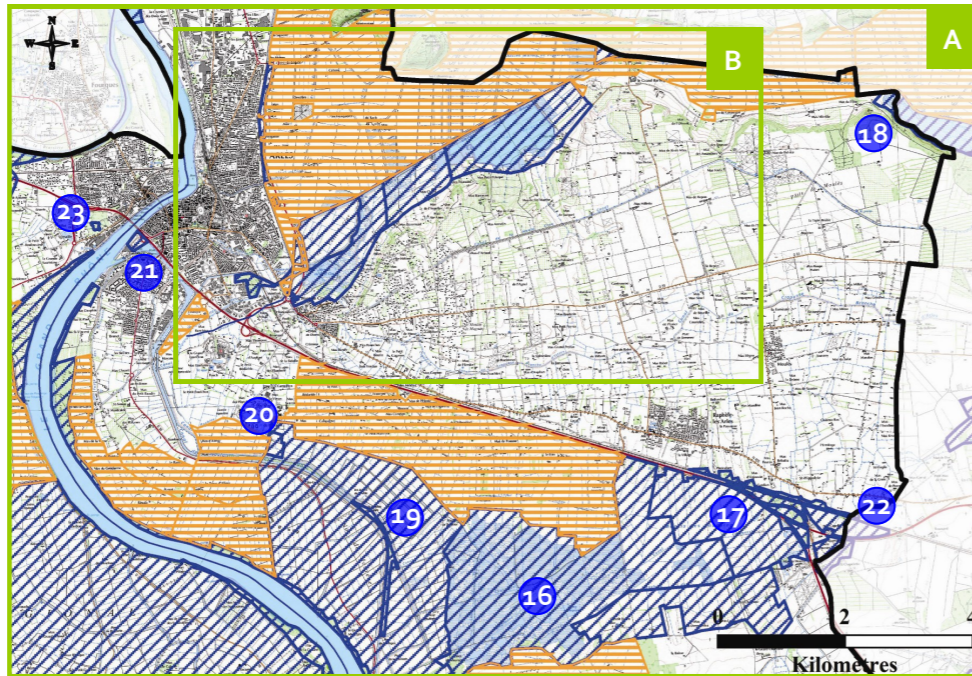
Pour trouver les données mises à jour, dirigez-vous vers le site internet carmen.developpement-durable.gouv.fr

- 1 « Etangs et marais des salins de Camargue » et tables salantes de Salins de Giraud – 114,89,2 ha
- 2 Marais est du Vaccarès – 6399,9 ha
- 3 Marais de la Grand Mar – 2555,3 ha
- 4 Crau humide – 2117,7 ha
- 5 Dépression du Vigueirat – 1331,7 ha
- 6 They de Béricles et de la Palissade – 985,4 ha
- 7 Marais du Pont de Rousty et du Grenouillet – 1476,2 ha
- 8 Marais du Paty et de la Trinité – 808,4 ha
- 9 Marais de Romieu – 595,9 ha
- 10 Marais du Védeau – 236,1 ha
- 11 Marais des Saliers – 207,1 ha
- 12 Salins du relai – 158,8 ha

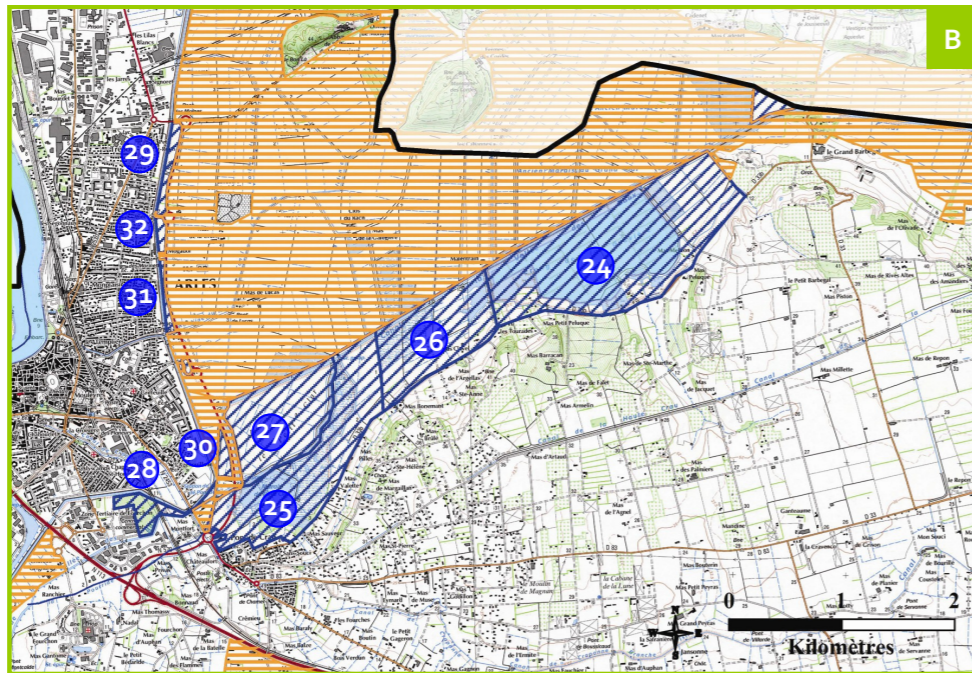
A Détails au dos

C Détails au dos

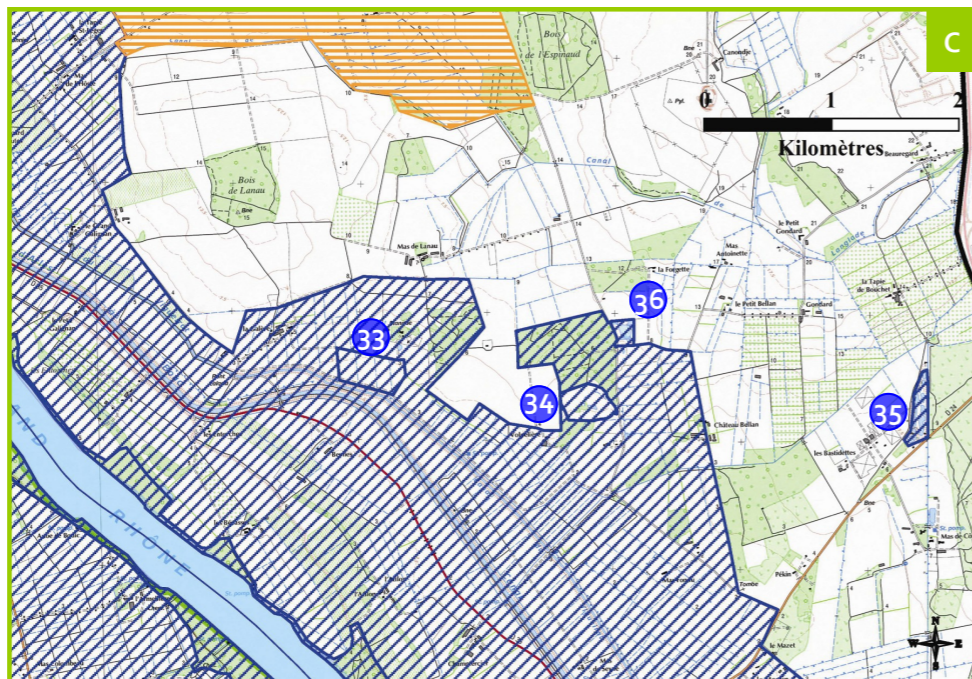
Commune d'Arles



- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 16 Marais de Meyranne – 737,4 ha | 21 Faubourg du cirque romain – 5,1 ha |
| 17 Marais des Chanoines – 214,9 ha | 22 Mas de la Chapelette – 3,8 ha |
| 18 L'Esclade – 82,3 ha | 23 Mare de Trinquetaille – 1,17 ha |
| 19 Noe de Jouvène – 14,2 ha | |
| 20 Les Jasses de la ville – 8,9 ha | |



- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 24 Etang de la Gravière – 179 ha | 29 Pont des Moines – 6,4 ha |
| 25 Marais de Beauchamp – 101,5 ha | 30 La Genouillade – 4,3 ha |
| 26 Les Tourades – 68,7 ha | 31 Pont des Marinettes – 2,9 ha |
| 27 Le Petit Clar – 65,9 ha | 32 Truchet – 2,4 ha |
| 28 Pont de Crau – 16,6 ha | |



- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 33 La Galère – 13,2 ha | 35 Les Bastidettes – 6,3 ha |
| 34 Volpelière – 9,6 ha | 36 La Forgette – 3,1 ha |

Quels milieux peut-on découvrir sur ces espaces ?

Le paysage de la Camargue est riche d'une **grande diversité de milieux humides, caractéristiques du delta du Rhône**, où les eaux marines se mêlent aux eaux fluviales, façonnant ces espaces.

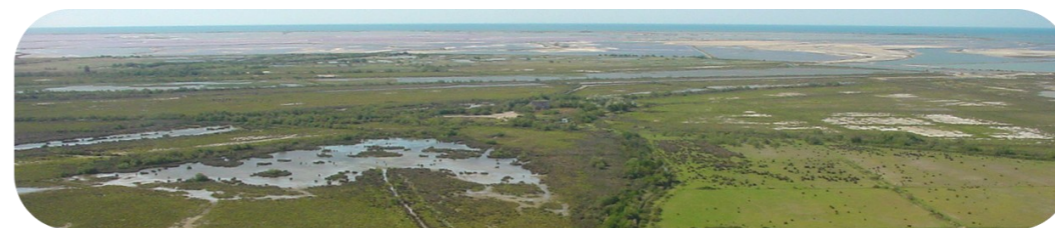
Lagunes côtières, mares temporaires méditerranéennes, marais à Marisque, ou encore **steppes salées méditerranéennes** (ensemble d'habitats prioritaires au titre de Natura 2000) s'étendent sur la commune.



Ripisylve à Mas Thibert



Prairie humide du Marais des Chanoines



Le sud de la Camargue: une mosaïque de milieux